



MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 avril 2018
N°14

OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'exercice 2018

Date de la convocation :
08/04/2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 12 avril, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Mathieu RUBINI, Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée : 14

ETAIENT PRESENTS : Mr Sébastien SPADA, Mme Emmanuelle SAUL, Mr Jean François ALIAGA, Adjoint au Maire, Mme Françoise ANGELI, Mr Eric PIESZKO, Mr Jean-Antoine MARCELLESI, Mr Francescu SANDRI.

Nombre de Conseillers
en exercice : 14

Nombre de membres
présents : 08

ETAIENT ABSENTS : Mr Marius PERI, Mme Claudia ANDREANI, Mme Laurène BIFERALI, Mme Maryse NATALI, Mr Frédéric LECA

Nombre de conseillers
absents :05

ABSENT REPRESENTE : Mr Bernard LAPORTE (donne procuration à Mme Françoise ANGELI)

Nombre de conseillers
représentés :01

Quorum :08

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Secrétaire de séance
Mme Emmanuelle
SAUL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20180524-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2018

Le Maire expose aux membres du conseil municipal les demandes des Associations de la commune en vue d'obtenir une subvention de fonctionnement dans le cadre des manifestations sportives et fêtes traditionnelles.

Le Maire propose de prévoir au budget une enveloppe de 6000 euros, répartie comme suit :

- **Association Coghja-Saone Viva : 1500 euros**
- **Association Foot-Volley Club de Piana : 1500 euros**
- **Association Sagone Glisse : 1500 euros**
- **Association Sagone Beach team : 1500€00**

Le Conseil ouïe et entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, les dossiers de demande de soutien en fonctionnement déposés par les associations,

Considérant, la volonté de renouveler le partenariat engagé dès 2014 avec les associations dans le cadre de l'organisation des festivités et les propositions d'animation formulées par certaines d'entre elles pour l'édition 2018.

Approuve l'individualisation des subventions aux associations comme ci-après :

- **1500€00 à l'Association Coghja Saone Viva (à l'unanimité sauf Madame ANGELI qui a quitté la séance),**
- **1500€00 à l'Association Foot-Volley Club de Piana (à l'unanimité sauf Madame SAUL et Monsieur MARCELLESI J A qui se sont abstenus),**
- **1500€00 à l'Association Sagone Glisse (à l'unanimité),**
- **1500€00 à l'Association Sagone Beach Team (à l'unanimité),**

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2018, article 6574.

Demande aux associations de fournir un relevé d'information concernant leur gestion ainsi qu'un bilan financier de l'année précédente.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

Mathieu RUBINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20180524-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2018